



Sogama Crédit Associatif et le Fonds européen d'investissement : 30 millions d'EUR à l'appui de l'entrepreneuriat social en France au titre du programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale et du plan Juncker

Date : le 7 octobre 2019

- **Le FEI accorde à Sogama Crédit Associatif une contre-garantie à hauteur de 30 millions d'EUR au maximum afin de soutenir l'apport de garantie sur des prêts de moins de 500 000 EUR octroyés à des entreprises sociales.**
- **L'initiative est financée par le programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI) et garantie au titre du plan Juncker.**

Le Fonds européen d'investissement (FEI) et la Commission européenne ont annoncé ce jour la signature d'un accord de contre-garantie d'un montant de 30 millions d'EUR avec Sogama Crédit Associatif. Créée en 1977, Sogama est une société de caution mutuelle qui facilite le financement de l'économie sociale en France en apportant des garanties aux banques et aux collectivités locales qui financent ce secteur. Elle compte parmi ses clients des associations, des fondations, des coopératives, des organismes d'assurance-maladie et d'autres acteurs de l'économie sociale.

La contre-garantie accordée par le Fonds européen d'investissement avec l'appui de l'UE permettra à Sogama de garantir des prêts de moins de 500 000 EUR accordés à des entreprises sociales, des opérations que les banques refusent souvent de garantir car elles les jugent trop risquées.

Les ressources sont prélevées sur le budget du programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI), un instrument financier destiné à promouvoir un niveau élevé d'emplois durables et de qualité, à garantir une protection sociale adéquate et correcte, à lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté, et à améliorer les conditions de travail. L'accord au titre de l'EaSI bénéficie de l'appui du Fonds européen pour les investissements stratégiques du plan Juncker.

Marianne Thyssen, commissaire européenne pour l'emploi, les affaires sociales, les compétences et la mobilité des travailleurs, a déclaré : « Grâce à un concours de 30 millions d'EUR accordé par l'UE au titre du programme pour l'emploi et l'innovation sociale, les entreprises sociales en France bénéficieront de commissions de garantie réduites et d'exigences allégées en matière de sûreté. L'UE reconnaît le potentiel d'innovation des entreprises sociales et leur incidence positive sur l'économie et la société en général. En améliorant leur accès aux financements, nous démontrons notre engagement en faveur d'une Europe plus sociale. »

Ambroise Fayolle, vice-président de la Banque européenne d'investissement, a commenté l'opération en ces termes : « Nous sommes fiers de signer cette première opération financière avec Sogama Crédit Associatif. Elle illustre bien la façon dont le Groupe BEI, la banque de l'Union européenne, peut avoir des incidences positives concrètes sur les citoyens européens en les soutenant dans tous les domaines de l'entrepreneuriat, notamment à vocation sociale. »

Pier Luigi Gilibert, directeur général du Fonds européen d'investissement, a pour sa part déclaré : « L'instrument de garantie EaSI est un outil très efficace qui nous permet de garantir des prêts plus risqués octroyés par des banques commerciales à des entrepreneurs sociaux, et il prouve à quel point l'Europe peut jouer un rôle positif pour les personnes qui souhaitent développer leur propre activité. »

Hélène Ploix, présidente de Sogama, a déclaré : « L'engagement du Fonds européen d'investissement à nos côtés confirme l'efficacité du modèle unique de Sogama. Ce partenariat marque une étape décisive en matière de soutien à l'entrepreneuriat social en France. »

Cet accord aidera Sogama à améliorer les conditions financières de ses garanties : chaque prêt bénéficiera d'une réduction de la commission de garantie d'au moins 0,1 % par an par rapport à la commission de garantie standard qu'appliquent les intermédiaires à des opérations de ce type.

À propos de l'EaSI Le programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI) vise à soutenir les objectifs de l'UE en ce qui concerne la promotion d'un niveau d'emploi élevé, la garantie d'une protection sociale adéquate, la lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté, et l'amélioration des conditions de travail. Le volet « Microfinance et entrepreneuriat social » du programme EaSI offre un soutien aux intermédiaires financiers qui proposent des microcrédits aux entrepreneurs ou des financements aux entreprises sociales. L'objectif est d'améliorer l'accès à la microfinance, qui inclut des microcrédits, c'est-à-dire des prêts d'un montant maximal de 25 000 EUR ciblant principalement des personnes vulnérables et des microentreprises. De plus, pour la première fois, l'Union européenne soutient des entreprises sociales au moyen d'investissements pouvant atteindre 500 000 EUR. Cet appui à la microfinance et à l'entrepreneuriat social est actuellement mis en œuvre via la garantie du programme EaSI, qui permet aux intermédiaires financiers d'établir une relation avec des

entrepreneurs potentiels qui, sans cela, n'auraient pas pu avoir accès à des financements en raison de considérations liées aux risques. En outre, le volet « Investissements pour le renforcement des capacités » de l'EaSI permet de renforcer les capacités d'intermédiaires financiers dans le domaine du microfinancement et du financement d'entreprises sociales, essentiellement au moyen d'investissements en fonds propres. La Commission européenne a sélectionné le FEI pour mettre en œuvre la garantie de l'EaSI, ainsi que son volet consacré aux investissements pour le renforcement des capacités.

À propos de Sogama Sogama Crédit Associatif, acteur clé de l'économie sociale et solidaire en France depuis plus de 40 ans, propose des garanties adaptées aux besoins des entreprises sociales. Agréée par les autorités monétaires et partenaire des grandes fédérations des secteurs de la santé, du médico-social et de l'éducation, Sogama est le seul organisme de place à assurer la garantie des emprunts bancaires des organisations à but non lucratif. Sogama apporte une garantie sûre et reconnue pour tout financement à court terme (type de crédit de trésorerie) ou à moyen et long terme (travaux, constructions, extensions, rénovations ou acquisitions immobilières). La caution de Sogama est donnée pour toute la durée du prêt, jusqu'à 70 % de l'encours de crédit. En outre, Sogama dispose d'une expertise sectorielle unique et répond de manière appropriée aux besoins de financement à long terme des associations.

Sogama garantit plus de 300 millions d'EUR de concours, aboutissement d'une décennie de croissance régulière. En l'espace de dix ans, la production de garanties par Sogama a triplé et l'encours des garanties données a été multiplié par quatre. Cette croissance est essentielle pour répondre aux défis de l'avenir du secteur de l'économie sociale et solidaire, qui, en 15 ans, a connu une progression de 24 % de l'emploi privé et prévoit 600 000 recrutements d'ici 2020, preuve de sa vitalité.

Pour en savoir plus sur Sogama : www.sogama.fr

À propos du FEI Le Fonds européen d'investissement (FEI) fait partie du Groupe Banque européenne d'investissement. Sa mission première est de soutenir les microentreprises et les PME européennes en les aidant à accéder aux financements. Le FEI conçoit et déploie des instruments de capital-risque, de capital de croissance, de garantie et de microfinance destinés spécifiquement à ce segment du marché. Par son action, le FEI favorise la réalisation des objectifs de l'UE en faveur de l'innovation, de la recherche-développement, de l'esprit d'entreprise, de la croissance et de l'emploi.

Contact pour la presse

Groupe BEI : Cyrille Lachèvre +352 437973984 ; portable : +336 20 42 12 08 ;
c.lachevre@ext.eib.org

Sogama : Sandrine Tauran +33 1 42 80 42 24 ; sandrine.tauran@sogama.fr